

## Extrait du Registre des Délibérations

**Séance du 8 avril 2021**

**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2021-02-39 ENVIRONNEMENT (8.8) – OM- ACTUALISATION  
DES TARIFS DES COMPOSTEURS ET FOURNITURES LIEES AU  
COMPOSTAGE INDIVIDUEL**

**DATE DE CONVOCATION : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 12 avril 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc</b> (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), <b>PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), <b>CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent</b> (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), <b>SILLAIRE Roger</b> (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), <b>MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO Michel), <b>ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, PERRETTE Laurent</b> (ayant la suppléance de CHENOT Bernard), <b>JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé</b> (ayant la procuration de MANSION François), <b>CHAPUY Jacques</b> (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), <b>HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha</b> (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), <b>ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel</b> (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), <b>HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), <b>CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge</b> (ayant le procuration de BRETENOUX Patrick), <b>EZAROIL Fatima</b> (ayant la procuration de ERDEM Olivier), <b>BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEEVE Lucette, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>AMMARI Christelle, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, CHENOT Bernard, BELLINASSO Alain, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, LE PIOUFF Lydie, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>9 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>4 avis de suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Lionel RIVET</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>59</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>68</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2021

Application agréée E-legalite.com

La Communauté de communes Terres Toulaises a fixé, lors de précédents conseils communautaires (délibération 2017-02-17), les tarifs concernant les composteurs et fournitures liées au compostage individuel applicables aux usagers qui souhaitent s'équiper.

Actuellement les composteurs en bois de 300L sont vendus 25 € pour un prix d'achat actualisé d'environ 62,4 €TTC, les composteurs en bois de 600L sont vendus 35 € pour un prix d'achat actualisé d'environ 74,4 €TTC et les bioseaux sont vendus 1,5 € pour un prix d'achat de l'ordre 3 à 4 € TTC. Les usagers demandent souvent des brass compost. Il est à noter que l'ADEME n'apporte plus aucune aide à l'achat des composteurs.

Ainsi, il est proposé de modifier les tarifs applicables à l'achat de composteurs et de fournitures liées au compostage individuel de la manière suivante :

- **30 € TTC** pour un composteur en bois d'environ 300 litres, hors bioseau (participation de la CC2T à hauteur de 52% de l'achat),
- **40 € TTC** pour un composteur en bois d'environ 600 litres, hors bioseau (participation de la CC2T à hauteur de 46% de l'achat)
- **2 € TTC** pour un bioseau (participation de la CC2T à hauteur de 52% de l'achat)
- **12 € TTC** pour un « brass compost » (pas de participation de la CC2T à l'achat)

Il reste établi que l'installation de modules de compostage et la fourniture de bioseaux sont intégralement pris en charge par la CC2T pour les sites de compostage collectifs et/ou partagés.

Vu la commission Environnement « ordures ménagères » du 17/11/20 et du 16/03/2021,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'Adopter les nouveaux prix de vente au public des composteurs et fournitures liées au compostage individuel.**
- **D'Autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX